

L'élimination

En 2021, 74 lieux d'élimination étaient en activité au Québec. Toutes les données présentées dans cette section, à l'exception de celles spécifiques aux résidus de papetières, concernent les lieux visés par le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR).

Afin de faciliter la lecture, les résultats ont été arrondis. Il est donc possible que les totaux ou les pourcentages affichés dans les tableaux et les figures ne correspondent pas tout à fait à la somme des résultats qui leur sont associés.

Tableau 1

Nombre de lieux d'élimination au Québec

Types de lieux d'élimination	2018	2019	2020	2021	Différence 2018-2021
Lieux d'enfouissement technique (LET)	39	39	38	38	-3 %
Lieux d'enfouissement de débris de construction et démolition (LEDCCD) ¹	11	10	8	7	-36 %
Incinérateurs	4	4	4	4	0 %
Lieux d'enfouissement en tranchées (LEET)	25	25	25	25	0 %
Total	79	78	75	74	-6 %

Les quantités éliminées

La quantité totale de matières résiduelles éliminées au Québec (excluant les boues) a augmenté au cours des dernières années, affichant une croissance de 8 % entre 2018 et 2021. Ce sont dans les LET et les LEET que la majorité des matières ont été acheminées, ces lieux ayant reçu 94 % de la quantité totale éliminée en 2021. Ce sont également ces deux types de lieux qui ont connu l'augmentation la plus significative des quantités reçues, puisqu'ils affichent une augmentation des tonnages éliminés de 14 et 13 % chacun depuis 2018. Les quantités reçues par les incinérateurs ont connu une légère baisse de près de 2 %, comparativement à 2018.

Finalement, en cohérence avec la diminution du nombre de LEDCCD en activité, les quantités qui y sont éliminées ont diminué de près de 66 %. Puisque la fermeture de LEDCCD se poursuivra dans les prochaines années, il est à prévoir que les quantités qui y sont éliminées continueront de diminuer, à l'inverse des LET qui recevront les résidus auparavant éliminés en LEDCCD.

Tableau 2

Quantité de matières résiduelles éliminées par types de lieux d'élimination (excluant les boues) (en tonnes)

Types de lieux d'élimination	2018	2019	2020	2021	Différence 2018-2021
LET	4 730 000	5 269 000	5 280 000	5 388 000	14 %
LEDCCD	387 000	181 000	154 000	133 000	-66 %
Incinérateurs	215 000	224 000	215 000	211 000	-2 %
LEET	30 000	27 000	30 000	34 000	13 %
Total	5 361 000	5 701 000	5 679 000	5 766 000	8 %

¹ La diminution du nombre de LEDCCD en activité est l'effet de l'application du REIMR qui inclut une interdiction formelle d'établir ou d'agrandir ce type de lieu. Les sites ferment donc graduellement à l'atteinte de leur capacité autorisée.

Comme les années précédentes, les résidus provenant d'ICI et les déchets d'origine municipale représentent près des deux tiers des matières éliminées, soit l'équivalent de près de 2 M de tonnes pour chacune des deux catégories.

Les résidus provenant d'ICI, incluant les boues ICI, totalisent 32 % du total éliminé, alors que les résidus provenant du secteur CRD et les résidus de centres de tri CRD composent quant à eux 22 % du total éliminé.

Entre 2018 et 2021, on note une augmentation importante des quantités éliminées de résidus de centres de tri CRD, de résidus de centres de compostage et de collecte de matières organiques et de résidus d'écocentres. Pour les résidus de centres de tri de CRD, cela peut s'expliquer par la diminution des quantités de résidus de CRD utilisés en recouvrement et autres usages dans les lieux d'enfouissement. L'augmentation des résidus de centres de compostage et de collecte de matières organiques et des résidus d'écocentres est quant à elle le reflet de l'accroissement de l'offre et de la desserte de ces services auprès de la population québécoise².

Au niveau des boues éliminées, les quantités totales ont diminué de 19 % depuis 2018, pour atteindre 394 000 tonnes en 2021. Bien que l'ensemble des types de boues éliminées ait diminué, ce sont les boues enfouies qui affichent les plus grandes diminutions, soit de 37 % pour les boues municipales et 31 % pour les autres types de boues.

En incluant les boues, la quantité totale de matières résiduelles éliminées en 2021 s'élève donc à 6 160 000 tonnes. Il s'agit d'une augmentation de 5 % par rapport aux 5 848 000 tonnes³ éliminées en 2018.

Tableau 3

Quantité de matières résiduelles éliminées par catégories de matières résiduelles (en tonnes)

Catégories de matières	2018	2019	2020	2021	Différence 2018-2021	kg/hab. 2021
Déchets d'origine municipale	2 037 000	1 986 000	2 046 000	1 938 000	-5 %	225
Résidus provenant d'ICI	1 901 000	2 112 000	1 927 000	1 947 000	2 %	226
Résidus provenant du secteur CRD	839 000	815 000	802 000	1 018 000	21 %	118
Résidus encombrants	25 000	54 000	51 000	35 000	40 %	4
Résidus d'écocentres	74 000	94 000	108 000	106 000	43 %	12
Résidus de centres de tri CRD	130 000	290 000	338 000	339 000	161 %	39
Résidus de centres de tri autres que CRD	151 000	104 000	145 000	143 000	-5 %	17
Matières de la collecte sélective acheminées à l'élimination sans tri	N.D.	N.D.	3 000	3 000	S.O.	0
Résidus de centres de compostage et collecte de matière organique	11 000	9 000	11 000	20 000	82 %	2
Balayures de rue	39 000	8 000	45 000	39 000	0 %	5
Résidus d'incinération	93 000	83 000	82 000	77 000	-17 %	9
Sols éliminés	6 000	7 000	1 000	400	-93 %	0
Animaux morts	N.D.	5 000	3 000	3 000	S.O.	0
Autres	56 000	134 000	117 000	96 000	71 %	11
Boues municipales incinérées	338 000	325 000	286 000	299 000	-12 %	35
Boues municipales enfouies	123 000	118 000	86 000	77 000	-37 %	9
Autres boues enfouies (agroalimentaires, industrielles, etc.)	26 000	15 000	14 000	18 000	-31 %	2
Total	5 848 000	6 159 000	6 065 000	6 160 000	5 %	716

² Voir les sections sur les résidus de CRD, les matières organiques et les écocentres pour plus d'information.

³ Donnée révisée par rapport à celle diffusée dans le Bilan 2018.

Étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020

Afin d'examiner l'évolution de la composition des matières résiduelles qui sont éliminées, RECYC-QUÉBEC a réalisé **une étude de caractérisation à l'élimination** d'envergure provinciale qui s'est déroulée d'octobre 2019 à novembre 2020.

En comparant les résultats obtenus avec les données d'une étude semblable réalisée en 2011, il en ressort les grands constats suivants :

- **Les matières recyclables** (papier, carton, plastique, verre et métal) éliminées ont **diminué globalement de 6 %** (tous secteurs confondus, soit municipal, ICI et CRD) pour la période 2011-2019.
- Malgré cette baisse globale au niveau des matières recyclables, on constate **une hausse importante (54 %) des cartons éliminés provenant des ICI** depuis 2011, de même qu'une hausse des papiers et cartons laminés ou composites de ce même secteur.
- Les **matières organiques ont quant à elles connu une forte diminution entre 2011 et 2019**, et ce, autant dans le secteur municipal qu'ICI. En 2011, elles représentaient 43 % du total éliminé alors qu'en 2019, cette proportion s'élève à 30 % du total.
- Parmi les matières qui ont connu une **hausse des quantités éliminées** en 2019 comparativement à 2011, on note **les résidus de CRD** (soit les résidus de CRD présents dans les déchets d'origine municipale et dans les déchets provenant d'ICI, de même que l'ensemble des résidus provenant du secteur de la CRD), alors que ceux-ci représentent désormais près de **28 % du total éliminé en 2019**, comparativement à 22 % en 2011. Cette proportion augmente encore davantage si on ajoute les rejets de centres de tri de résidus de CRD acheminés à l'élimination, mais qui n'ont pas fait partie de cette étude de caractérisation. Cette hausse s'explique majoritairement par une augmentation des quantités de bois éliminées (69 % entre 2011 et 2019). Cette augmentation est encore plus importante pour le bois d'origine ICI, qui a connu une hausse des quantités éliminées de 150 % pour cette période.
- **Les encombrants, les textiles et les résidus domestiques dangereux (RDD)** sont les autres catégories de matières éliminées qui ont connu **des hausses importantes**, soit de 141 %, 82 % et 137 % respectivement.

La quantité éliminée par habitant

En 2021, 716 kg de matières résiduelles ont été éliminés par habitant, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2018. Durant la même période, la population du Québec a poursuivi sa croissance, l'augmentation entre 2018 et 2021 étant de 2 %.

Tableau 4

Comparaison entre la population du Québec et la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant

	2018	2019	2020	2021	Différence 2018-2021
Population du Québec	8 401 738 ^r	8 503 483	8 578 300	8 602 335	200 597
Différence annuelle	-	1 %	1 %	0,3 %	2 %
Quantité éliminée totale (en tonnes)	5 848 000	6 159 000	6 065 000	6 160 000	5 %
Quantité éliminée par habitant (kg/hab.)	696^r	724	707	716	20
Différence annuelle	-	4 %	-2 %	1 %	3 %

^r Données révisées par rapport à celles diffusées dans le Bilan 2018.

L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes

Dans les dernières années, l'agrandissement de plusieurs lieux d'enfouissement technique a mis en lumière un certain nombre d'enjeux concernant l'élimination des résidus ultimes au Québec. Alors que plusieurs lieux d'enfouissement se retrouvent confrontés à des enjeux de capacité, la quantité de matières résiduelles vouées à l'élimination n'atteint toujours pas les diminutions visées par les différentes mesures mises en œuvre à cette fin.

Face à ce constat, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir une enquête et une audience publique portant sur *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes*.

En janvier 2022, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a déposé **son rapport** afin de permettre au gouvernement de développer une vision à long terme pour la gestion des résidus ultimes. Cette démarche de consultation a permis d'élargir les horizons sur la prévention et la gestion des matières résiduelles au Québec et d'aller au-delà de la seule notion de résidu ultime.

Afin d'atteindre les objectifs que le Québec s'est fixés, la commission d'enquête du BAPE a conclu qu'il faut en faire plus et mieux, en misant notamment davantage sur la réduction et les stratégies d'économie circulaire. À cet effet, les constats et avis de la commission ont permis de dégager 11 orientations stratégiques qui devraient guider le gouvernement dans la prise de décisions éclairées pour la gestion des matières résiduelles.

Des comportements en évolution

Selon le **Portrait des comportements et des attitudes des citoyens québécois à l'égard des 3RV (2^e édition)** réalisé par RECYC-QUÉBEC en 2021, on observe une amélioration significative de certains comportements 3RV. La quasi-totalité (97 %) des Québécois(e)s a affirmé récupérer les matières recyclables systématiquement ou la plupart du temps. Tout d'abord considérées comme marginales, les initiatives de réduction à la source, telles que le mouvement zéro déchet ou encore la lutte au gaspillage alimentaire, sont maintenant nombreuses et accessibles.

Ce portrait démontre aussi une plus grande ouverture des répondants envers l'implantation de mesures incitatives.

À cet effet, plus des trois quarts des répondants (81 %) sont très ou plutôt favorables à l'idée que leur municipalité adopte une politique « zéro déchet », soit une amélioration par rapport à 2015 (76 %).

Presque cinq personnes sur dix (49 %) affirment également qu'elles arriveraient à produire moins de déchets si leur municipalité leur donnait une ristourne sur la quantité de matières qu'elles mettent à la collecte des matières recyclables ou compostables, soit une plus grande proportion que 2015 (40 %).

Finalement, l'idée que chaque foyer paie pour la collecte des déchets selon le volume est appuyée par 47 % des répondants.

La possibilité de réduire la production de déchets au Québec et les recommandations pour y arriver font d'ailleurs l'objet d'une démarche mise en place par RECYC-QUÉBEC et l'INM. Toute l'information concernant ce panel citoyen est disponible au lien suivant : **Panel citoyen sur la réduction - RECYC-QUÉBEC - Institut du Nouveau Monde (inm.qc.ca)**.

L'utilisation de matières résiduelles en recouvrement ou pour d'autres usages dans les lieux d'enfouissement

En 2021, 2 736 000 tonnes de matières ont été utilisées en recouvrement ou autres usages⁴ dans les lieux d'enfouissement québécois. Il s'agit d'une augmentation de 2 % depuis 2018, les quantités ayant diminué en 2019 et 2020, pour ensuite augmenter en 2021.

La majorité des matières utilisées en recouvrement ou autres usages sont composées de sols contaminés, suivies de résidus de broyage de ferraille et finalement d'autres types de matières (balayure de rue, verre, cendre, scorie, etc.).

Tableau 5

Quantité de matières résiduelles utilisées en recouvrement ou autres usages (en tonnes)

	2018	2019	2020	2021	Différence 2018-2021	kg/hab. 2021
Sols propres	198 000	110 000	170 000	115 000	-42 %	13
Sols contaminés	1 250 000	1 522 000	1 282 000	1 533 000	23 %	178
Résidus de broyage (fluff)	390 000	334 000	288 000	421 000	8 %	49
Résidus de CRD	432 000 ^r	359 000	297 000	299 000	-31 %	35
Autres	403 000 ^r	333 000	271 000	368 000	-9 %	43
Total utilisé en recouvrement ou autres usages	2 674 000^r	2 659 000	2 308 000	2 736 000	2 %	318
Total enfoui	5 146 000	5 477 000	5 464 000	5 555 000	8 %	

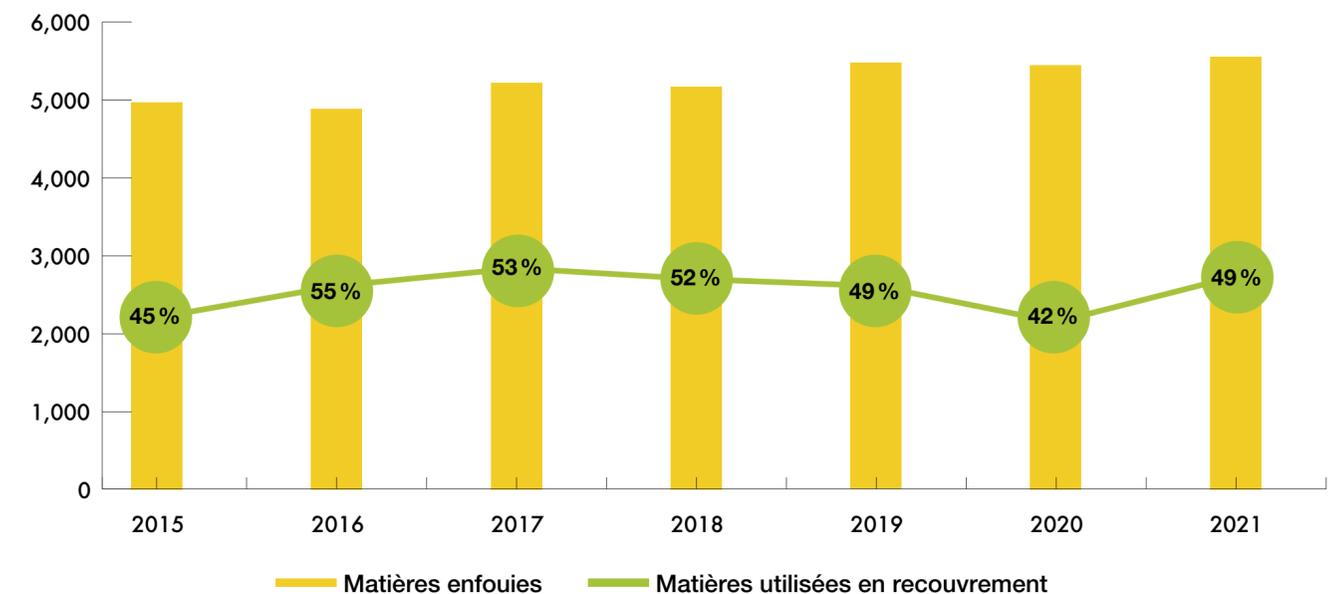
^r Données révisées par rapport à celles diffusées dans le Bilan 2018.

Après avoir diminué en 2019 et 2020, la quantité de matières résiduelles utilisée en recouvrement en 2021 est légèrement supérieure à 2018. Néanmoins, en raison de la hausse des quantités de matières éliminées, le rapport recouvrement/enfouissement a diminué de trois points de pourcentage depuis 2018 pour atteindre 49 %.

Une diminution importante de ce ratio est observable en 2020, alors qu'il atteint 42 %. Cela peut s'expliquer en partie par les effets de la pandémie et des confinements qui ont ralenti l'activité économique au Québec, ce qui pourrait expliquer les diminutions dans les quantités de sols contaminés, de fluff et d'autres types de matières utilisées en recouvrement.

Tableau 6

Quantité de matières acheminées dans les différents lieux d'enfouissement et proportion de matières utilisées en recouvrement ou autres usages (en milliers de tonnes)



⁴ Il s'agit de la quantité de matières résiduelles utilisées en recouvrement ou autres usages qui a été déclarée par les lieux d'élimination pour 2021. Par contre, les lieux d'élimination n'ont pas l'obligation de déclarer les quantités de matières résiduelles reçues, mais utilisées pour d'autres usages en dehors de la zone de dépôt. On estime à plus de 100 000 tonnes la quantité de matières résiduelles utilisées à cette fin qui n'auraient pas été déclarées.

Une réglementation en évolution

Au Québec, le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles permet d'encourager la réduction, le réemploi et le recyclage en imposant un montant payable pour chaque tonne de matières résiduelles éliminée.

Le 3 août 2022, le gouvernement a édicté le Règlement modifiant le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2023, des redevances de 30\$ / tonne seront exigées pour l'élimination de matières résiduelles reçues dans un LET, un LEDCD ou une installation d'incinération de matières résiduelles, comparativement à un montant de 24,32\$ en 2022. Ce montant de 30\$ sera indexé de 2\$ annuellement.

Le Règlement prévoit également l'introduction d'une redevance partielle (1/3 des redevances pour l'élimination) à partir du 1^{er} janvier 2023 sur les matières résiduelles utilisées comme matériel de recouvrement journalier ou dans la confection de chemins d'accès, à l'exception des résidus fins provenant de centres de tri de résidus de CRD dont l'exigence a été repoussée au 1^{er} janvier 2026. Cette redevance partielle pourrait avoir un effet sur les quantités de matières utilisées en recouvrement et autres usages dans les lieux d'enfouissement. Le prochain Bilan, qui portera sur l'année de référence 2023, donnera une première mesure de l'impact de ce changement réglementaire.

Les matières résiduelles de fabrique éliminées par les papetières

En 2021, environ 1,2 M de tonnes a été enfouie dans des lieux d'enfouissement de fabrique ou éliminée par combustion par les papetières, une quantité en baisse de près de 15 % depuis 2018.

Les quantités éliminées dans les lieux d'enfouissement de fabrique ou par combustion ne sont pas prises en compte dans l'atteinte des objectifs de quantités éliminées par habitant, car les installations traitant ces matières ne sont pas soumises au REIMR.

Tableau 7

Quantité de matières résiduelles de fabriques éliminées par les papetières

	2018 (tonnes)	2021 (tonnes)	Quantité éliminée par habitant en 2021 (kg/hab.)	Différence 2018-2021
Enfouissement dans un lieu de fabrique	474 000	340 000	40	-28 %
Combustion	914 000	843 000	98	-8 %
Total	1 388 000	1 183 000	137	-15 %